

Agde, le 15 décembre 2022

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »
Réunion du 14 Décembre 2022**

G/01/06/22 : Chemin des Dunes : Une antenne téléphone a été installée au parking côté plage, aucun permis de construire n'a été vu auparavant, peut-on avoir des informations à ce sujet (Installation provisoire ? définitive ?)



Réponse :

L'antenne de téléphonie mobile qui a été positionnée sur le parking du chemin des Dunes est un site provisoire installé pour l'été. Cette installation ne nécessite pas de permis de construire. Elle a été positionnée dans l'attente de la création d'un nouveau site définitif au niveau du stade Millet. Selon l'avancée des travaux du site définitif, elle pourra être réinstallée l'été prochain.

G/02/06/22 : 42 Chemin des Camarines : Au lieu-dit Camp Schneider, des chalets accueillait des enfants qui étaient scolarisés. Avec les normes actuelles d'isolation il devrait devenir impossible de les maintenir en location, Quel avenir pour ces familles et le bidonville ?

Réponse :

La question sera posée au service de l'urbanisme en Mairie d'Agde. Nous reviendrons vers le questionneur.

G/03/06/22 : Police de l'environnement : Pour quelles interventions se déplace la police de l'environnement et peut-on la solliciter ?

Réponse :

La police de l'environnement agit dans plusieurs domaines :

- Dépôts sauvages, encombrants
- Divagation et nuisance des animaux (aboiements, ...)
- Domaine de la chasse et de la pêche
- Police de l'urbanisme en lien avec le service urbanisme pour les premières constatations.
- Gestion de la brigade des plages en été.

En cas d'urgence vous devez composer le numéro du CSU.

Pour formuler des observations ou demandes non urgentes, je vous invite à envoyer un message à l'adresse police-municipale@ville-agde.fr.

G/04/06/22 : Surveillance des plages : Ne pourrait-on pas envisager de mettre en place la surveillance des plages dès les vacances de Pâques puisqu'il s'agit du lancement de la saison touristique avec les problèmes de sécurité lors des baignades que l'on connaît tous les ans maintenant... ?

Réponse :

La ville confie au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) la surveillance des plages. Il assure le recrutement de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés à la surveillance des plages.

Depuis plusieurs années, la Ville a décidé d'ouvrir la moitié des postes de secours (6) à partir de la mi-mai les week-ends puis tous les jours à partir de la mi-juin jusqu'à la fin de la première semaine de septembre. L'autre moitié des postes ouvre quant à elle en juillet et en août.

Cet échelonnement de l'ouverture des postes est notamment lié à une difficulté pour assurer le recrutement des personnels affectés sur les postes (52 effectifs) et également en raison de la fréquentation de la commune.

Une ouverture des postes de secours dès les vacances de Pâques, soit au mois d'avril, est très difficilement envisageable vis-à-vis des difficultés pour le SDIS à recruter les personnels mais également par les conditions météorologiques (eau froide, coups de mer) qui sont très défavorables pour la baignade.

G/05/06/22 : Piscine : Ne pourrait-on pas envisager une matinée où l'accès au grand bassin de nage serait possible dès l'ouverture c'est-à-dire neuf heures pour un créneau matinal à destination des particuliers....

Réponse :

Il est possible de nager le dimanche matin dès 9 :30.

Du lundi au vendredi, ces horaires sont ceux des scolaires (de la maternelle au lycée). 37 heures d'ouverture aux particuliers sont proposées par semaine.

G/06/06/22 : Débroussaillage dans le secteur Guiraudette : effectué de façon épisodique au niveau des rues principales mais pas ou peu au niveau des rues adjacentes, telle l'impasse des petits pins...Est-il possible d'envisager plus de régularité ?

Réponse :

Le service voirie, qui en a la compétence, a bien noté cette demande.

G/07/06/22 : Front de mer du Grau : Les riverains du front de mer du Grau souhaiteraient un peu plus d'informations concernant le projet anti-houle en cours. Certains nageurs se plaignent de trou d'eau au large en face du Voilis. Les bouées actuelles sont-elles définitives ?

Réponse :

Le projet pilote d'atténuateur de houle a été mis en place avant la saison. Cet ouvrage expérimental inspiré du système racinaire des palétuviers va faire l'objet d'un suivi pour analyser l'efficacité de cet ouvrage en matière de protection du trait de côte. Tout au long de la phase d'expérimentation, l'emprise de l'ouvrage sera délimitée par des bouées car la zone est interdite à la baignade.

G/08/06/22 : Signalisation autobus : L'arrêt dit du Père Noël serait devenu l'arrêt des Battues sur les panneaux mais n'aurait pas été actualisé sur les « horaires papier » ce qui pourrait désorienter les touristes ou utilisateurs occasionnels.

Réponse :

Effectivement, le nom de l'arrêt a été changé. Une partie des dépliants mentionnant l'ancien nom a été distribuée avec un addendum plutôt que d'être jetée. Nous allons faire le changement ces prochains jours

G/09/06/22 : Scarabée Japonais : Un vol de scarabées japonais aurait été repéré le 17 juin au soir dans les parages du Chemin Jacques Romanse.

Ce lundi 13 juin, l'Agence nationale de sécurité sanitaire prévient dans un communiqué : le scarabée japonais, un danger pour des centaines d'espèces de plantes, pourrait bientôt s'introduire en France et gâcher notre été (Midi Libre).

Si d'autres observations confirmaient l'arrivée de cet insecte ravageur la municipalité envisagerait-elle une action, comme cela est fait pour les chenilles processionnaires ?



Réponse :

C'est un insecte ravageur rarement signalé en France.

En cas d'observation de symptômes de la présence du ravageur, il faut faire un signalement rapide aux services compétents de la DRAAF. Des inspecteurs de l'État ou de la structure d'appui mandatée par l'État (FREDON - Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) seront alors susceptibles de venir confirmer la suspicion et le cas échéant de coordonner la lutte qui devra être mise en œuvre.

G/10/06/22 : Rappel demandes antérieures : Pendant la période estivale nous constatons avec acuité

- Un déficit notable de racks à vélos sur le Grau d'Agde (racks, dont il était prévu d'augmenter le nombre, cf les comptes rendus antérieurs)
- Un nombre de poubelles toujours insuffisant ou de faible capacité eu égard la fréquentation de certains endroits

Réponse :

Pour les racks à vélo, nous en positionnerons avant la prochaine saison.
Nous avons travaillé avec la société Nicollin pour la mise en place de poubelles supplémentaires. Cela a été fait.

G/11/06/22 : Notre Dame de l'Agenouillade,

Lors de la réunion du comité, des habitants de la place de Notre dame sont venus présenter leurs doléances à l'assemblée :

- 1 : Besoin de réparation des poteaux en bois permettant de clôturer la place et interdisant l'accès aux véhicules. En effet, deux d'entre eux sont brisés laissant les automobilistes passer. Ils se situent en face de la fontaine publique à côté de l'ancien salon de thé. (Photo ci-dessous)



Réponse :

Une réparation est programmée.

- 2 : au niveau de la crèche, côté parking, un passage s'est formé entre les barrières 'anti-vélos' et la rangée de cyprès. Les véhicules de la mairie et de l'agglomération passent par ce terre-plein afin d'accéder au parc juste derrière. Avec le temps, un chemin s'est formé à cause des roues et de l'accélération des véhicules y accédant. Nous demandons de **bloquer ce faux passage** avec des barrières ou bien des poteaux de bois.

De plus, un autre accès piéton est utilisé par des véhicules publics. Sur le côté de la chapelle de l'Agenouillade, l'écart entre les plots de béton est trop espacé. Là encore ils y accèdent passant sur la chaussée.

Nous proposons de donner des clefs de barrières automatiques et manuelles aux agents afin qu'ils puissent passer par l'accès légal.

Réponse :

Tous les axes seront sécurisés en début d'année.

- 3 : Les riverains se plaignent de **stationnements sauvages** le long de l'avenue de Saint-Vincent en face de l'Université du temps libre. Ces derniers bloquent souvent le chemin

permettant aux résidents de sortir de la place, sans compter qu'ils bloquent la vue à la route.

Il est suggéré un réaménagement contraignant les voitures à se garer sur les places tracées, soit par de la signalisation, le tracé de nouvelles places ou bien par des barrières afin d'empêcher les arrêts sur la piste cyclable qui est d'ailleurs très mal signalée. Bon nombre d'automobilistes toute l'année pensent que c'est une voie double lorsque que la chaussée à droite s'élargit, et manquent d'écraser les piétons et cyclistes.

Réponse :

Un complément de signalisation sera réalisé.

Des consignes de verbalisation seront données pour les stationnements sauvages.

- 4 : **Eclairage public de la place.** Serait-il possible hors période estivale, de le couper, à partir de minuit. En effet, à part les boulistes l'été, la place est déserte pendant nuit, le reste de l'année. Dans un but d'économie et d'écologie les riverains aimeraient que cette suggestion soit retenue.



Réponse :

Depuis le 17 octobre, la ville a mis en place des extinctions de l'éclairage public. Ce sujet sera abordé lors de la réunion.

G01/11/22 : Centre du Grau : Depuis quelques années de grands chantiers ont été entrepris par la Municipalité pour moderniser et embellir le Grau :

- Place des Muriers
- Maison des services publics
- Requalification du Front de mer
- Défense contre l'érosion de la plage avec des digues affleurantes dans un premier temps, et aujourd'hui avec l'expérience en cours avec des piliers immergés.

Mais, compte tenu de la configuration de notre quartier et de son historique il persiste au niveau des rues et voies de circulation des difficultés pour le déplacement des personnes en fauteuil roulant et des poussettes pour bébés. Ce besoin est crucial dans le cœur du Grau où se trouvent les commerces, services publics, pharmacie et médecins. Le problème n'est sûrement pas facile à résoudre mais des efforts devraient être faits en revoquant l'état des trottoirs, en étudiant la suppression d'obstacles sur les trottoirs existants (poteaux, bornes, panneaux etc.) et la création de plans inclinés aux changements de niveau, et ainsi imaginer un réseau continu de circulation qui puisse assurer la sécurité des personnes qui sont vulnérables lors de leur déplacement.

En conséquence le comité de quartier suggère qu'une étude soit réalisée pour essayer d'éliminer les points problématiques en particulier sur les itinéraires qui permettent de rallier le centre du Grau à partir des parkings environnants

Réponse :

Une étude globale sera réalisée sur l'accessibilité.

G02/11/22 : Passage du Front de Mer :

Encombrement de la voie douce qui longe le Front de mer par l'occupation invasive des Pétanqueurs, ce qui a motivé l'auteur du courrier adressé au Comité à ce propos en confirmation d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec lui.

Nous en reprenons ci-dessous le passage essentiel ainsi que les photos qu'il y a jointes :

« Monsieur le président du Comité de quartier,

Je vous avais alerté sur la difficulté de passage aux abords du terrain de pétanque situé en front de mer.

Comme vous pouvez le constater sur ces photos c'est vraiment très difficile de se frayer un passage pour traverser ces joueurs-spectateurs qui ne bougent pas ou râlent si nous poussons notre bicyclette....

Ils squattent trottoirs, stationnement interdit et passage pour PMR et ferment le passage avec une barrière, et l'apéro qui s'éternise !!!

A quand les barbelés ???

Bien que comprenant cet engouement pour la pétanque dont je suis un ancien pratiquant, je sollicite le partage de l'espace public environnant le terrain pour un mieux vivre ensemble. »





D'autres témoignages allant dans ce sens il serait opportun que la police intervienne en particulier le week-end pour que la voie douce retrouve sa vocation et permette la circulation des fauteuils roulants et poussettes sans entrave.

Réponse :

Des consignes seront données dans ce sens.

G03/11/22 : Dune de la Tamarissière : Le Comité a reçu la doléance suivante :

- La dune sur plage de la Tamarissière est régulièrement piétinée par des personnes qui s'y installent pour bronzer ou des enfants pour y jouer au risque d'en altérer la flore utile à sa fixation et au maintien du trait de côte. Il serait souhaitable d'en limiter l'accès par la pose de ganivelles et d'y apposer des panneaux d'interdiction de piétiner la dune (un seul reste visible à ce jour et n'est pas respecté)

Réponse :

La régie des Plages va effectuer les réparations nécessaires sur de petits linéaires. Ces panneaux d'information sur la nécessité de respecter et de préserver les dunes.

G04/11/22 : Réseau de bus : Pendant l'été avec l'afflux touristique les bus sont trop souvent complets (en particulier sur la ligne 3 qui relie Le Cap à la gare en passant par le Carrefour du murier de Sicard au Grau.) et il serait bienvenu d'optimiser la fréquence des bus pendant la saison touristique sur cette ligne.

Réponse :

Pendant le plus fort de la saison touristique le nombres de services et l'amplitude horaire sont fortement augmentés (services au-delà de minuit). Nous essayons de toujours proposer mieux, mais il est compliqué de contenter toute la demande car nous ne disposons pas d'un budget illimité...

SECURITE

- Domaine « code de la route » : 11
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 18
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 3
- Domaine « Divers » : 60
- Domaine « Gestion du domaine public » : 11
- Domaine « Environnement » : 99

B) GRANDS TRAVAUX :

Jean Marc BROUILLET, Responsable du service des Espaces Verts, au sein de la Communauté Agglomération Hérault Méditerranée.

PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE

La gestion du Patrimoine Arboré de la ville d'Agde est gérée par la CAHM depuis 2003 et depuis novembre 2018, il a été mis en place un service dédié à la gestion du patrimoine arboré de la CAHM. Un recensement de tous les arbres du domaine public communal urbain a été fait informatiquement avec une fiche sanitaire par sujet.

1) INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Sur l'ensemble du territoire de la CAHM 41 000 arbres recensés, dont 20 532 arbres sur Agde répartis de la façon suivante :

- 7 366 Agde ville / 10 277 Cap d'Agde / 1 113 Grau d'Agde / 1 596 Tamarissière
Le patrimoine arboré de la ville d'Agde représente la moitié de l'ensemble de l'inventaire de la CAHM

2) CONTROLES PERIODIQUES

Des contrôles bis annuels des arbres sont effectués dans les écoles et les crèches (vacances d'été et vacances de Noël), dans les cimetières en septembre et tous les 2 ans sur les autres sites.

Le contrôle consiste à identifier les risques liés à la présence de bois morts, de champignons lignivores, de défauts mécaniques ou de maladies.

En cas de doutes sur la santé des arbres, un expert en arboriculture (ONF ou privé) est requis pour établir un rapport officiel et préconiser un mode de gestion sur plusieurs années.

3) ABATTAGE

Lorsqu'un arbre doit être abattu (malade, mort, dangereux, gênant, problème racinaire, etc), la décision est soumise à la validation des élus.

4) TAILLES

La taille est réalisée soit par les équipes des espaces verts pour les petits sujets soit par l'équipe d'élagage constituée de 7 agents équipés de 2 nacelles élévatrices pour les travaux en hauteur.

Les demandes d'interventions émanent soit des administrés, soit des élus, soit des services techniques de la ville soit du service Patrimoine en tant que gestionnaire. Les requêtes sont toutes examinées mais pas forcément recevables.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

2 types de traitements annuels :

a- Le traitement de la chenille processionnaire du pin, traitement curatif annuel en octobre par pulvérisation de *Bacillus thuringiensis* sur l'ensemble des conifères sensibles (pins, cèdres) et traitement préventif par hormones sexuelles en mai /juin sur les conifères des écoles et crèches.

b- Le traitement des palmiers contre le charançon du palmier(obligatoire)

Huit traitements réalisés en prestation sur 400 palmiers entre les mois de mars et novembre et 4 traitements en régie sur 400 petits palmiers.

5) ROLE DE L'ARBRE EN MILIEU URBAIN

La présence de l'arbre en milieu urbain est bien souvent mal considérée par une partie de la population (salissures, allergies, gênes structurelle, câbles aériens, ombrage, etc).

Pourtant de nos jours il y a une prise de conscience du rôle essentiel que peut jouer la présence des arbres en milieu urbain.

6) LE BON ARBRE AU BON ENDROIT

Trop d'erreurs ont été commises par des plantations d'arbres mal étudiées. Le service Patrimoine Arboré est régulièrement sollicité pour tous les futurs aménagements afin de préconiser les bonnes règles de plantations à savoir la principale, « le bon arbre au bon endroit ». Contrairement à beaucoup d'idées reçues l'arbre n'a pas nécessité à subir des interventions de taille. Plus on le taille plus on le fragilise en créant des plaies sources d'entrées pour les maladies ou la fragilité de sa structure.

Le bon arbre au bon endroit permettra à celui-ci de bien se développer sans causer de nuisances et sans avoir besoin d'interventions régulières pour le contraindre par la taille.

La gestion du Patrimoine Arboré se fait en concertation avec les différents services municipaux, les futurs aménageurs, les élus et en relation avec des experts en arboriculture de l'ONF ou les techniciens de la FREDON, organisme chargé de la veille phytosanitaire.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

MONT SAINT LOUP / MONT SAINT MARTIN

En avant-propos il est nécessaire de contextualiser le mode de gestion des Monts Saint Loup et Saint Martin. Dans le cadre d'une convention tripartite (ville, agglo, ONF). L'Office National des Forêts en est le gestionnaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent cet espace comme un parc périurbain mais il s'agit bel est bien d'une forêt communale.

1/ TRAVAUX SYLVICOLES

L'ONF fait face actuellement à deux problèmes majeurs que sont la nécessité de dépressage et le suivi sanitaire (présence massive du scolyte). Un plan sur plusieurs années défini par les ingénieurs sylvicoles est en place. Il a pour but de mener à bien une campagne visant à abattre des arbres malades et d'autres susceptibles d'empêcher le bon épanouissement des autres essences.

Dans le cadre de l'insertion professionnelle certains travaux qui ne nécessitent pas une haute technicité sont confiés par la ville et en accord à l'ONF, à des chantiers PLIE.

2/ UN PROJET GLOBAL

La ville vient de confier à l'ONF une étude d'avant-projet pour l'accueil du public et du paysage. Sous la responsabilité du service domanialité espaces naturels et ruraux, l'ONF a en charge une étude visant à définir un plan d'aménagement global mettant en exergue la naturalité du site, le patrimoine bâti (sémaphore, tour des anglais).

De nombreux services municipaux (sports, Stm, chargés du patrimoine) interviendront en synergie avec l'ONF et les services de l'état tels que les architectes du patrimoine.

A terme une meilleure accessibilité et des aménagements intégrés qui se combinent au paysage doivent permettre à ces points culminants d'être des sites incontournables de la ville.

Laurent BESHI, Service Architecture et bâtiments

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la *Planèze*, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs s'est doté d'un nouvel équipement. Le pumtrack.

Il constitue le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprend :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.

Sur cet espace d'environ 8 500 m², seulement 2 500 m² sont occupés par des infrastructures, le reste de la zone est dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intègre parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y a donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prête parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs de cet aménagement a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumtrack* est un ensemble de pistes constitué de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes. Cet équipement terminé a été inauguré le 26 novembre dernier, il se situe au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumtrack est constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Cette réalisation s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. A la disposition de tous les Agathois et au-delà de tout le territoire de la CAHM, il répond ainsi à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 a également été intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il a été donc mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine ont été éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf restent allumées et sont éteintes du 15 septembre au 14 juin, dès 21 h et du 15 juin au 14 septembre à partir de 1 h.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis, est éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et il est rallumé une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il a été procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit, de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

Ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les $\frac{3}{4}$ de la hausse tarifaire, si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville continue les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes.

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BESHI, L RUIZ, L LAROSE, J LOPEZ, JM BROUILLET, J VIRANTIN.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BENECH A, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT E, LEFRANC JL, MEZERGUES M C, MORINIERES F, MOTARD J, PACULL J, PRUNET J-C, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

Absents non excusés :

CAVAILLES J-P, GOUNON JM, LABATUT A, SUAU R.